

## COIFFEUR, UNE PROFESSION SUR LE FIL DU RASOIR



**Alors que la coiffure est un secteur porteur, qui recrute des personnels qualifiés, un acteur majeur du commerce de proximité, il se trouve aujourd'hui confronté à des risques susceptibles de le fragiliser.**

### DES RÉFORMES ET PROJETS « TIRÉS PAR LES CHEVEUX »

L'INSEE indique pour l'année 2015 un chiffre d'affaires HT de 5.82 milliards d'euros (source ESANE/INSEE), en baisse de 0.96% par rapport à 2014. Cette chute confirme la tendance qui matérialise le recul de la consommation dans le secteur. Ce recul, couplé à la multiplicité des acteurs, entraînent l'atomisation et la fragilisation d'une partie de la profession. Une profession qui ne saurait supporter de nouvelles charges synonymes de fin d'activité pour nombre de TPE (99.3% des entreprises de coiffure ont moins de 10 salariés).

Pour **Bernard Stalter**, « les entreprises de coiffures cherchent à recruter des personnels qualifié. Notre secteur est un vivier d'emplois, il offre des places en apprentissage et il est acteur essentiel de l'économie de proximité. Les chefs d'entreprise de coiffure souffrent déjà assez pour envisager de leur infliger des charges supplémentaires. A la gestion du **prélèvement à la source** s'ajoute aujourd'hui le projet de faire payer aux employeurs les **indemnités journalières** des salariés ! Les salons de coiffure sont pour une large majorité des entreprises de très petite taille, incapables de survivre à un tel alourdissement des charges ». De son côté la **loi PACTE**, destinée à rendre l'économie française plus compétitive, propose des mesures qui ne sont pas suffisamment adaptées aux TPE. « Malgré quelques mesures très positives comme la suppression du forfait social sur l'intéressement ou la facilitation de la transmission d'entreprise, la loi ne va pas assez loin et ne propose pas par exemple de simplification des statuts de l'entreprise individuelle (12% des entreprises de coiffure) ni d'exonération de charges ou d'impôts sur les bénéfices réinvestis pour les entreprises individuelles (57% des entreprises de coiffure) » souligne Bernard Stalter. L'annonce du gouvernement sur la défiscalisation est un signal positif envoyé aux entreprises artisanales.

Cette mesure devrait permettre de compenser le manque de personnel et renforcer le pouvoir d'achat des français pour soutenir la croissance « *On aurait pu aller encore plus loin en élargissant la mesure à la partie fiscale, et pas seulement sociale comme c'est le cas* » précise Bernard Stalter.

## L'EMPLOI ET LA COMPÉTITIVITÉ AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

S'ajoute à cette situation l'épineuse problématique du recrutement, car si la coiffure est aujourd'hui exercée en France par plus de 184 000 actifs, on constate que **les difficultés de recrutement accentuées depuis 2015 progressent à nouveau en 2018**. Une situation incohérente avec les quelque 2.5 millions de chômeurs comptabilisés actuellement dans l'hexagone. Le secteur de la coiffure qui a perdu 4 900 actifs depuis 2009 cherche et peine à recruter. En témoigne l'enquête BMO 2018 de Pôle Emploi qui comptabilise 17 400 projets de recrutement coiffure/esthétique (+ 2 500 postes vs. 2017) dont 66.5% sont jugés difficiles. Que cela soit du fait d'un glissement d'une partie des salariés vers la micro-entreprise, d'une main d'œuvre présente mais non-qualifiée ou encore du nombre d'apprentis qui se contracte, force est de constater que la profession doit agir pour redresser la barre

## RÉFORMER LA FORMATION ET AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU SECTEUR

Un vaste programme dans lequel s'inscrit bien entendu la réforme en cours de la formation professionnelle (loi Avenir Pro). Il s'agit là d'une réforme majeure pour l'ensemble des acteurs du secteur car **la coiffure a perdu 28 % de ces effectifs en formation en 10 ans**. Ce sont aujourd'hui **17 610 apprentis** qui suivent ce cursus, un effectif qui tend néanmoins à se stabiliser depuis deux ans. Compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre à laquelle le secteur est confronté, il est vital de développer l'apprentissage qui est par ailleurs plébiscité par les chefs d'entreprise qui y ont déjà eu recours. Si l'UNEC partage la même vision que le gouvernement sur la nécessité de promouvoir l'apprentissage comme voie royale vers la profession de coiffeur, elle reste néanmoins vigilante quant aux conditions de sa promotion et de son développement.

Au-delà de la problématique des flux entrants dans le secteur se pose également la question de la **fidélisation des collaborateurs** dans les salons. L'UNEC a fait de ce point l'une de ses priorités en lançant une vaste réflexion sur le niveau de **rémunération** et les **conditions d'exercice** du métier. Parmi ces dernières rentre en ligne de compte la **formation** comme outil de développement des compétences et de management des équipes. Dans ce cadre Bernard Stalter a récemment lancé un appel à la création d'un **OPCA/OPCO dédié aux métiers de l'artisanat**.

## LA COIFFURE : INCONTOURNABLE PARTENAIRE D'UN FUTUR OPCA/OPCO DE L'ARTISANAT

Les artisans tous métiers confondus rencontrent les mêmes difficultés de développement, d'attractivité, de gestion des compétences et de l'innovation quelles que soient leur spécialité. Avec cet OPCA/OPCO, l'objectif est de pouvoir se doter demain d'un **opérateur spécialisé** capable de permettre aux professions artisanales de **relever les défis d'aujourd'hui et d'anticiper ceux à venir, d'être plus forts et de peser dans la négociation paritaire**. *L'artisanat ne se limitant pas aux très petites structures et l'objectif étant de regrouper l'ensemble des entreprises, y compris celles de taille intermédiaire, il est envisageable, dans le cadre de la loi PACTE, d'ouvrir l'artisanat à des entreprises qui en sont actuellement exclues*

# Communiqué de presse

Paris, le 29 août 2018

UNION NATIONALE  
DES ENTREPRISES  
DE COIFFURE

*du fait d'une limite juridique théorique du nombre de salariés. Ainsi le futur OPCA/OPCO de l'artisanat regrouperait en son sein l'ensemble des entreprises quelle que soit leur taille.*

Pour Bernard Stalter, président de l'UNEC et de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat. (APCMA) : « **La structuration actuelle de l'artisanat est un frein face aux défis qu'il doit relever. Il faut rationaliser, fédérer les énergies et les compétences dans une logique interprofessionnelle** pour donner un nouveau souffle à l'artisanat, gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité. Du fait de son importance dans l'artisanat **la coiffure est l'incontournable partenaire de ce projet.** Il est pertinent et efficace pour la branche coiffure de s'inscrire dans un OPCA/OPCO de l'artisanat et des entreprises de proximité, plutôt que dans un OPCA/OPCO interprofessionnel beaucoup plus large où notre branche serait noyée parmi d'autres métiers aux réalités totalement différentes, et sans garantie de peser sur la gouvernance paritaire des structures exécutives ».

« Dans les mois à venir, nous devons nous mobiliser pour que le secteur de la coiffure puisse être un véritable acteur de l'emploi et de l'économie Ne faisons pas planer des menaces et des charges supplémentaires. Nous avons accompagné le gouvernement dans la réforme de l'apprentissage, nous l'accompagnerons dans la mise en œuvre du projet de loi PACTE mais nous serons vigilants, comme nous le serons sur les décrets d'application de la réforme de l'apprentissage, et force de propositions pour que les intérêts des entreprises de coiffure soient respectés au mieux » annonce Bernard Stalter.

## A propos de l'UNEC

Première organisation professionnelle du secteur de la coiffure, l'UNEC jouit d'une présence nationale à travers 18 unions régionales historiques en cours de structuration en 13 nouvelles régions, 96 syndicats départementaux, 185 salariés et 3000 élus bénévoles. Acteur majeur du dialogue social, engagé pour défendre les intérêts socio-économiques de la profession, l'UNEC travaille à une vision du métier résolument tournée vers l'avenir autour des enjeux liés à la formation, la RSE ou encore le digital. L'UNEC est aussi l'interlocuteur privilégié des tous les chefs d'entreprise (avec ou sans salariés) avec pour mission de les accompagner dans la transformation du métier. Enfin l'UNEC endosse le rôle de représentant de la profession auprès des institutions en les sensibilisant pour valoriser et créer les conditions de son développement.

Plus d'informations sur : [www.unec.fr](http://www.unec.fr)

### Contacts presse :

Céline Lavail-Georgin  
Responsable Marketing et Communication  
[celine.lavail@unec.fr](mailto:celine.lavail@unec.fr)  
01 42 61 50 65

Christelle Pelka  
Directrice du Cabinet du Président  
[christelle.pelka@unec.fr](mailto:christelle.pelka@unec.fr)  
01 42 61 53 24